Envoyé en préfecture le 18/07/2026
Reçu en préfecture le 18/07/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260709-2026_07_09_D_17-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 9 juillet 2026

*L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **9 juillet 2026** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du **3 juillet 2026**, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur **Roland LUCAS, Maire**. Madame **Hélène DUQUENNE**, Adjointe, a été désignée Secrétaire de Séance.*

Conseil du 09-07-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	07	09	17	00

Délégation du Conseil au Maire (Article L.2122-22 du CGCT)
Obligation de Rapport à l'Assemblée Municipale
Exercice du Droit de Préemption Urbain

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	03-07-2026
RÉUNION	09-07-2026
AFFICHAGE	13-07-2026
TRANSMISSION	13-07-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	18	1	0	0	
	HERVE Anne	1ère Adjointe	01	18	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	01	18	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	01	18	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	01	18	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	01	18	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	01	18	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	18		0	1	HERVE Anne
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	18		0	1	JOUAN Fabienne
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	18		0	1	CORNILLET Colette
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	18	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				20	0	3	

Envoyé en préfecture le 18/07/2026
Reçu en préfecture le 18/07/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260709-2026_07_09_D_17-DE

Conseil du 09-07-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	07	09	17	00

Délégation du Conseil au Maire (Article L.2122-22 du CGCT)
Obligation de Rapport à l'Assemblée Municipale
Exercice du Droit de Préemption Urbain

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 17 juin 2020 modifiée le 7 juillet 2022, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au maire en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriale. L'obligation de rapport au Conseil est visée par L 2122.23 dudit code. Ce compte-rendu devant être produit à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal et l'organe délibérant devant se réunir au moins une fois par trimestre (article L 2121.7), c'est donc au moins une fois par trimestre que le mandataire rend compte de ces décisions prises dans les domaines délégués. Ce compte rendu peut, soit être présenté oralement par le Maire, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers municipaux. Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des arbitrages relatifs à l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) au regard des déclarations d'intention d'aliéner régulièrement réceptionnées (DIA) dont la liste récapitulative constituée des données synthétiques figure ci-dessous :

Sens de la Décision	Localisation des Biens Adresse Cadastrale	ID Cadastre	Nature des Biens	Surf m^2	Zone du PLU
Renonciation 02/06/2026	4, La Brèche des Landes	AD 250	Non Bâti	5	UC
Renonciation 02/06/2026	59, rue du Plessix	AD 432	Bâti	295	UC
Renonciation 10/06/2026	9, rue Jules Ferry	AE 442	Bâti	620	UC
Renonciation 22/06/2026	2, rue de l'Arguenon	YP 60	Bâti	1200	UC

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

DE VALIDER le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en matière de droit de préemption urbain sur le fondement de la délégation du Conseil.

Sens de la décision de l'assemblée • Décompte des Suffrages à l'issue du délibéré											
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	20	03	00	23	00	00	23	00	23	23	00

Le Maire,
Roland LUCAS,
Plénée-Jugon, jeudi 9 juillet 2026

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22640